

*Société des Patronages Laïques Municipaux de la Ville de Brest*  
61 rue de Pen Ar Ménez - 29200 BREST  
Tél. 02 98 02 89 60  
splm@atelierideal.org

## ***CLSH du QUESTEL***

### **ANNEXE AU DOSSIER D'INSCRIPTION**

#### **REGLES de FONCTIONNEMENT**

Les activités du ALSH débutent le matin à 9 h 15 et **il est impératif que les enfants se présentent à l'heure.**

La fin des activités est fixée à 17 h 30. Aucun départ prématuré ne peut être envisagé avant cette heure sauf exception et dans tous les cas sur présentation d'une demande d'autorisation signée par les responsables de l'enfant.

Seul(e) le directeur ou la directrice est habilité(e) à accorder cette autorisation, sa responsabilité étant engagée.

Je soussigné(e) M..... responsable de l'enfant  
..... déclare avoir pris connaissance des règles de  
fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement du Questel citées ci-dessus et  
m'engage à les respecter.

Fait à ..... le .....

Signature :